

**RÉPONSE AU POSTULAT
DE M. GUILLAUME ROY ET CONSORTS**

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

Réponse au postulat N° 02-2024 « Évaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 29 mai 2024, M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts ont soumis à votre Conseil un postulat demandant d'évaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement.

Le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité y répond comme suit.

1. Etat des lieux du stationnement à Pully

Le postulat questionne les pratiques de tarification du stationnement à Pully dans la perspective de potentielles recettes supplémentaires. Avant d'aborder l'aspect économique, il est nécessaire de dresser un rapide état des lieux du stationnement.

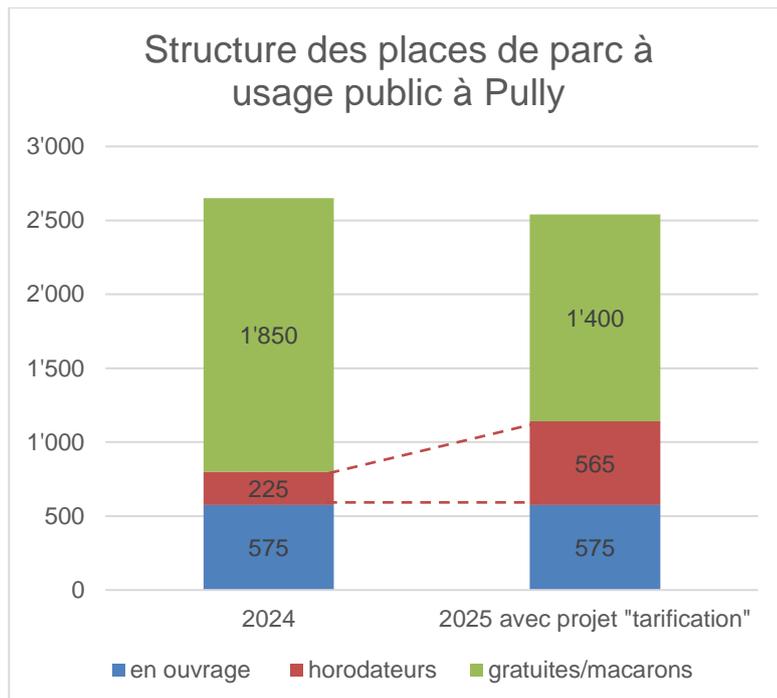
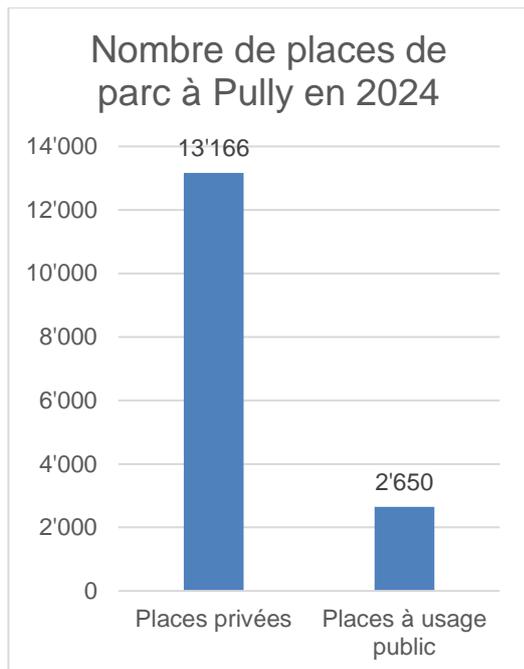
1.1.1. Types de stationnement

Il existe environ 15'800 places de stationnement à Pully. Plus de 80 % de ces places sont privées ; la Ville n'en assure pas la gestion et n'encaisse pas de revenu locatif. La marge de manœuvre dont dispose la Municipalité ne porte dès lors que sur la gestion des quelque 2'600 places à usage public.

Dans les quartiers résidentiels, le stationnement à usage public est en règle générale gratuit, avec une durée limitée à 6 h consécutives (total d'environ 1'800 places en 2024). Les habitants peuvent demander un macaron de parcage qui leur permet de dépasser la durée maximale, contre paiement d'une taxe mensuelle. Ces macarons représentent, selon les années, entre 50 % et 60 % des rentrées financières du stationnement (rubrique n° 611.4272). La pratique qui consiste à proposer – dans les quartiers résidentiels – du stationnement public gratuit, avec durée limitée et possibilité d'acquiescer un macaron de parcage, est similaire à celle observée dans d'autres communes romandes.

Les 220 places payantes (horodateurs) constituent le solde des recettes du stationnement. Elles se situent dans les secteurs fréquentés et commerçants du centre-ville. Dès 2025, leur nombre va être porté à 560 puisque l'autre principal secteur non résidentiel de Pully, à savoir le bord du lac, sera également équipé de places payantes, comme cela est détaillé ci-après.

Le principal parking en ouvrage de Pully, à savoir celui du Pré de la Tour, est géré par une société privée et ses recettes n'entrent pas dans les comptes de la Ville.



1.1.2. Evolution des recettes

Les recettes du stationnement ont fluctué durant les cinq dernières années, passant de CHF 550'000.00 en 2019 à CHF 443'800.00 en 2022, puis à CHF 480'000.00 en 2023. Cette baisse s'explique notamment par les travaux de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin. L'introduction de la tarification des places au bord du lac, courant 2025, devrait considérablement augmenter ces recettes.

1.1.3. Situation en matière de taxes

Les barèmes suivants sont actuellement en vigueur :

- macaron pour résident : CHF 30.00 par mois ;
- tarif horaire des places horodateurs : CHF 1.50 par heure au maximum, tarif linéaire.

1.1.4. Compétences municipales

En vertu du cadre réglementaire et légal en vigueur, le changement de réglementation du stationnement ainsi que la fixation des tarifs sont de compétence municipale. Les décisions concernant la gestion du stationnement (par exemple, passage d'un régime gratuit à un régime payant) doivent être dûment publiées et peuvent faire l'objet de recours.

Le montant des taxes doit par ailleurs être approuvé par le Canton et le Surveillant des prix, qui vérifie notamment que les tarifs actuels ou projetés ne sont pas abusifs conformément à la loi fédérale concernant la surveillance des prix (LSPr).

2. Augmentation des recettes du stationnement

La Municipalité s'est penchée dès 2022 sur une révision de ses pratiques en matière de tarification du stationnement, ceci dans le but premier d'agir sur la mobilité, le second objectif étant de faire porter une plus grande part des coûts du stationnement aux utilisateurs. En effet, la gestion du stationnement est un élément important de la politique de mobilité puisqu'elle permet d'influencer la demande (trafic généré par chaque place de parc), le type d'usagers

souhaités (clientèle ou pendulaires par exemple) ou encore le transfert modal. Les postulants expriment le vœu que l'adaptation des pratiques de tarification puisse améliorer la situation financière de la Commune. Ce souhait est partagé par la Municipalité. Toutefois, les bénéfices de cette adaptation sont multiples et l'aspect économique ne constitue pas le seul objectif de ce projet.

Le tableau en annexe fournit le panel complet des mesures ayant une incidence possible sur les recettes du stationnement public. Certaines portent sur le montant des taxes, d'autres sur le nombre de taxes perçues.

Les options disponibles ont été évaluées selon différents critères, y compris leur acceptabilité par la population. Les mesures présentées dans les sections suivantes ont été retenues et leurs effets financiers intégrés dans le projet de budget 2025, raison pour laquelle cette réponse au postulat est coordonnée avec le préavis y relatif.

L'effet cumulé de ces mesures, dont l'entrée en vigueur est prévue entre avril et juillet 2025, permettra d'encaisser des recettes supplémentaires estimées à CHF 200'000.00 pour l'exercice 2025. Une fois leur plein effet atteint, elles devraient engendrer pour la Commune des recettes plus importantes encore.

2.1.1. Modification du barème des taxes

Un ajustement du tarif des macarons et des tarifs horaires maximaux est projeté. Sous réserve de l'acceptation par le Surveillant des prix et le Canton ainsi que des procédures légales, ces nouveaux barèmes, qui seront similaires à ceux fixés dans d'autres communes romandes, entreront en vigueur au 1^{er} avril 2025 (tarifs horaires) et au 1^{er} juillet 2025 (macarons).

2.1.2. Introduction de cartes à prépaiement

Les macarons sont réservés aux résidents et visent un parcage régulier. Dans ce contexte, la Municipalité prévoit pour les autres types d'utilisateurs (visiteurs ponctuels, entreprises, etc.) de proposer un système de « cartes à prépaiement ». Celles-ci leur permettront de dépasser la durée maximale de parcage contre le paiement d'une taxe.

Sous réserve de l'acceptation par le Surveillant des prix et le Canton ainsi que des procédures légales, cette nouvelle offre sera proposée dès le 1^{er} juillet 2025.

2.1.3. Nouvelle zone payante dans le secteur Est des rives du lac

La zone de loisirs allant du quai Milliquet à la station d'épuration de Pully est très prisée en été. Cela génère de nombreux conflits d'usages et une forte pression et concurrence pour l'utilisation des places de stationnement à la haute saison. En outre, ce secteur va subir d'importants travaux ces prochaines années. Des infrastructures doivent être rénovées et des projets de requalification urbaine sont à l'étude, entre autres la rénovation de la piscine, la reconstruction de la station d'épuration, le réaménagement du port, la construction d'une centrale de chauffage, la renaturation de la Paudèze et le réaménagement des espaces publics.

Réaliser ces projets tout en accompagnant l'augmentation de l'attractivité du site impose de redimensionner le stationnement selon les exigences actuelles. Ainsi :

- les places seront réagencées pour améliorer leur confort d'utilisation ;
- les cheminements piétonniers seront améliorés et sécurisés ;
- l'extrémité Sud du parking de la piscine sera réaffectée à une zone de détente ;

- le stationnement deviendra payant et de nouvelles durées maximales seront introduites, y compris le week-end.

Cette mesure aura pour effet direct de faire passer de 220 à 560 le nombre de places de parc générant un revenu selon un tarif horaire pour la Commune. Elle entrera en vigueur au 1^{er} avril 2025, sachant que les procédures légales ont déjà été effectuées.

3. Stratégie globale de stationnement

En marge de la question de l'évaluation financière d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement, les postulants « appellent de leurs vœux l'élaboration d'une stratégie globale de stationnement et de mobilité ».

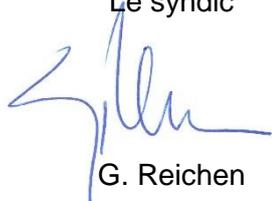
La Municipalité est consciente de la nécessité de disposer de cette vision d'ensemble à l'échelle communale. A ce sujet, elle a d'ores et déjà mobilisé des ressources pour réunir les données de base et indicateurs clés, tels que ceux indiqués en introduction.

La stratégie en tant que telle sera présentée dans le cadre de la révision du plan directeur communal.

Au vu des informations rassemblées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Guillaume Roy et consorts demandant d'évaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe :

- Tableau des mesures ayant une incidence sur les recettes du stationnement public

Mesures ayant une incidence sur les recettes du stationnement public

	Type	Situation actuelle	Actions en cours	Potentiel
Action sur le montant des taxes	Tarifs horaires	Tarifs des taxes selon arrêté municipal en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> Nouvel arrêté municipal Entrée en vigueur 1^{er} avril 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Limité Soumis au contrôle du Surveillant des prix Marge de manœuvre possible déjà exploitée dans les actions en cours
	Tarifs macarons	Tarifs selon prescriptions municipales en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> Révision des prescriptions municipales et tarifs Entrée en vigueur 1^{er} juillet 2025 	
	Autorisations spéciales pour entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Octroi ponctuel Lourdeur du processus 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une carte journalière à prépaiement librement accessible Entrée en vigueur 1^{er} juillet 2025 	
Action sur le nombre de taxes	Nombre de places horodateurs	225 places au centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> + 340 places payantes au bord du lac 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen Soumis à l'acceptation du public (recours possibles) Secteur à fort potentiel déjà exploités (centre-ville et bord du lac)
	Nombre de macarons	1'420 places ouvertes 570 macarons en circulation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen et difficile à estimer Diminution nombre de places (projets) et augmentation du coût > diminution attractivité Diminution durée de parcage (6 h > 2 h) pourrait inciter à l'achat mais soumis à l'acceptation du public
	Contrôle de la resquille	Mission déléguée à l'ASEL	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des effectifs Prévu pour 2026 si adopté ASEL 	<ul style="list-style-type: none"> Effet indirect (comptes de l'ASEL et effet éventuel sur la participation de Pully aux prestations)
	Autorisations spéciales pour entreprises	CHF 2'500.00 encaissés en 2023	<ul style="list-style-type: none"> Démocratisation et simplification vente de cartes à prépaiement 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen Diminution de la durée de parcage (6 h > 2 h) pourrait inciter à l'achat mais soumis à l'acceptation du public